



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

# **RAPPORT DU JURY**

*Concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, ouvert aux élèves préparant en dernière année de scolarité un diplôme d'ingénieur de l'institut des sciences et industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech)*

*Session 2024*

Rédacteur

---

Alain JOLY – CGAAER

Président du Jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

# Sommaire

|                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. LE CONTEXTE GENERAL .....</b>                                 | <b>4</b>  |
| <b>II. LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE .....</b>                         | <b>5</b>  |
| OBSERVATIONS GENERALES .....                                        | 5         |
| RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA REDACTION DU CV.....                | 6         |
| RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA NOTE DE PRESENTATION .....          | 6         |
| RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA LETTRE DE MOTIVATION .....          | 7         |
| <b>III. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSION .....</b>                      | <b>8</b>  |
| RAPPEL DU SUJET 2024.....                                           | 8         |
| OBSERVATIONS GENERALES ET RESULTATS .....                           | 9         |
| OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS..... | 10        |
| CONSEILS AUX CANDIDATS .....                                        | 11        |
| <b>IV. L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</b>                         | <b>12</b> |
| OBSERVATIONS GENERALES .....                                        | 12        |
| EXPOSE DES CANDIDATS.....                                           | 12        |
| DISCUSSION AVEC LE JURY.....                                        | 13        |
| <b>V. SYNTHESE .....</b>                                            | <b>16</b> |

# Rapport général du président du jury

*M Alain JOLY – Inspecteur général  
CONCOURS D'INGENIEURS-ELEVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS / ISIVE  
session 2024*

## I. Le contexte général

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts des eaux et des forêts est ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'ingénieur de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech) (cf. arrêté du 31/10/2023 pour la session 2024).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. Dix postes ont été ouverts en 2024.

La session 2024 du concours s'est déroulée selon les conditions du décret statutaire, et les dispositions de recrutement prévues par l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps :

- L'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats, comportant un curriculum vitae, une note de quatre pages maximum ainsi qu'une lettre de motivation de deux pages maximum ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2), d'une durée de 2 heures, et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) dont la durée est de 40 minutes.

La date de clôture des inscriptions était le 5 janvier 2024. La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 22 janvier 2024. La liste des candidats admissibles a été publiée le 29 janvier 2024. L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 7 mars 2024 et les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 13 au 16 mai 2024. La réunion d'admission du jury s'est tenue à l'issue, le 16 mai 2024. Les résultats ont été publiés le 22 mai 2024, conjointement avec ceux des autres concours externes d'IPEF.

29 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours ; 26 ont été déclarés admissibles et 25 se sont présentés aux deux épreuves d'admission. 10 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 1 sur la liste complémentaire (LC).

Le tableau qui suit fournit les statistiques sur les cinq dernières années.

| Années       | 2024  |    |    | 2023  |    |    | 2022  |    |    | 2021  |    |    | 2020  |    |    |
|--------------|-------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|
|              | Total | F  | H  |
| Inscrits     | 29    | 16 | 13 | 28    | 14 | 14 | 22    | 11 | 11 | 30    | 16 | 14 | 37    | 18 | 19 |
| Admissibles  | 26    | 14 | 12 | 24    | 12 | 12 | 21    | 11 | 10 | 29    | 15 | 14 | 30    | 14 | 16 |
| Admis sur LP | 10    | 3  | 7  | 9     | 4  | 5  | 8     | 3  | 5  | 8     | 4  | 4  | 8     | 5  | 3  |
| Admis sur LC | 1     | 1  | 0  | 3     | 0  | 3  | 3     | 1  | 2  | 2     | 1  | 1  | 3     | 2  | 1  |

Les épreuves orales se sont déroulées en présentiel. Un candidat en stage à l'étranger au moment de l'épreuve orale a choisi de revenir en France pour la passer.

## II. Le dossier d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un dossier constitué par le dossier de candidature. Ce dossier doit comporter 3 pièces produites au traitement de texte et adressées au format pdf :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation dont la longueur ne doit pas excéder 2 pages, explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, métiers et emplois des IPEF ;
- ainsi qu'une note de présentation de quatre pages au plus. Cette note doit présenter « les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé ».

Ce dossier est également utilisé par le jury comme support d'entretien lors de l'épreuve orale d'admission.

### Observations générales

Le dossier doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat à la date de remise du dossier et à ce qu'il maîtrise. Il doit être rédigé avec précision et sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. En effet, il doit permettre au jury :

- de discerner, entre autres, les capacités du candidat à prioriser et hiérarchiser les informations ;
- d'apprécier la qualité et la clarté de l'expression des retours d'expériences tant professionnelles que personnelles ;
- d'évaluer la prise de recul du candidat, ses qualités d'ouverture et sa vision des enjeux de développement durable ;
- d'évaluer ses capacités de management ;
- d'apprécier son sens de l'intérêt général et du service public et sa projection dans le corps des IPEF et l'action publique.

Le candidat doit veiller à ce que chaque document composant le dossier présente une plus-value propre par rapport aux deux autres. Il est de son intérêt de faire relire son dossier (fond et forme) par une tierce personne et d'en vérifier attentivement la qualité de la numérisation avant de l'adresser au secrétariat du concours par téléversement sur son espace personnel.

Le jury émet les recommandations suivantes sur les différentes parties du dossier.

## **Recommandations du jury pour la rédaction du CV**

La plupart des candidats ont présenté des CV structurés et rassemblés en une page.

Le jury conseille aux candidats :

- de s'assurer que la structure du CV met les éléments clés en évidence et éviter les présentations trop complexes ;
- de veiller à la clarté de la rédaction et à la qualité de l'expression et expliciter tous les sigles et abréviations utilisés ;
- de mettre en valeur les particularités des cursus (BTS, BUT, licence, double diplôme ingénieur et master, apprentissage...) ou des compétences spécifiques en précisant leur mode d'acquisition ;
- d'être précis sur les dates et durées de formation et de stage ainsi que sur le parcours suivi. Le CV doit permettre de suivre toute la chronologie du parcours ;
- de citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres, en précisant la nature des missions et tâches confiées ;
- de mettre en évidence les compétences développées au cours du parcours (cursus et hors cursus) ;
- de préciser les centres d'intérêt.

## **Recommandations du jury pour la note de présentation**

La note de présentation ne doit pas prendre la simple forme d'un CV détaillé.

Les candidats ont organisé leur note de présentation soit de manière chronologique mais de façon plus développée que le CV, soit de manière thématique. Les deux modes sont acceptés par le jury. Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

Le jury conseille aux candidats :

- de veiller à la qualité de la syntaxe, à la fluidité de lecture, à la clarté du plan adopté et à la cohérence de l'ensemble. Les fautes d'orthographe et de grammaire doivent être évitées ;
- d'utiliser des sous-titres permettant de faire ressortir l'idée principale des développements et structurer les paragraphes de sorte à faciliter la lecture par le jury (idée-force en première phrase, développements ensuite) ;
- de présenter une sélection avisée des expériences sans trop entrer dans les détails, tout en restant précis. Le jury attend que les candidats portent un regard critique sur leurs expériences et leurs activités, qu'ils indiquent clairement leur propre contribution, expliquent les résultats qu'ils ont pu obtenir et ce qu'ils en retirent ;
- le cas échéant, de valoriser une période de césure ou de pause dans le cursus ;
- de mettre en évidence les connaissances des institutions internationales, européennes et françaises ;

- de présenter certaines expériences, tant scolaires qu'extrascolaires, des projets de groupe ou des activités types proposées ou organisées au sein de l'école. Il est important dans ce cas que le candidat exprime la dimension personnelle de son expérience.

## **Recommandations du jury pour la lettre de motivation**

Le jury a parfois regretté des imprécisions dans la note de présentation et des éléments trop impersonnels dans la lettre de motivation.

La lettre de motivation doit permettre aux candidats d'explicitier en quoi leurs formations, leurs expériences et leurs activités les ont conduits à vouloir s'engager dans la fonction publique et à vouloir occuper des fonctions d'IPEF. Le jury cherche à apprécier l'argumentation de la motivation et la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF. Il apprécie que les candidats sachent se projeter dans la carrière en montrant leur connaissance des services.

Le jury conseille aux candidats :

- d'être concrets et sincères ;
- de connaître les concepts cités dans la lettre (service de l'État et des collectivités territoriales, service public, intérêt général, bien commun, etc.). Les candidats doivent s'attendre à devoir les expliciter lors de l'entretien oral ;
- d'exposer leur projet professionnel en évitant les formulations vagues et en indiquant explicitement les domaines d'activités, les structures et les types de postes auxquels ils aspirent, et pourquoi, en rappelant la cohérence de ce projet avec leur expérience antérieure ;
- d'exposer ce qu'ils retirent des échanges qu'ils ont eu l'opportunité d'avoir avec des IPEF en poste ;
- de faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, savoir-faire et savoir-être, et celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qu'ils sont susceptibles de rencontrer ;
- dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, de préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les emplois potentiels.

### **III. L'épreuve écrite d'admission**

Cette épreuve était commune aux trois concours externes de recrutement dans le corps des IPEF. Elle a été préparée conjointement par les membres des jurys de ces concours.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note administrative synthétique à partir d'un dossier documentaire portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou courriers administratifs, des textes réglementaires. Son coefficient est de 2.

#### **Rappel du sujet 2024**

*« Le gouvernement a retenu la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) comme l'une des réponses face à la raréfaction de la ressource en eau due notamment au changement climatique. Le plan eau lancé en mars 2023 est décliné par de nombreux acteurs.*

*Le gouvernement souhaite encourager les initiatives prises par les collectivités territoriales compétentes pour massifier le recours à ces eaux. Ces initiatives doivent s'inscrire dans le cadre réglementaire actuel, rénové par le décret du 29 août 2023, en application du règlement européen du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau.*

*Dans le cadre de leur onzième programme d'intervention, des agences de l'eau (AE) ont soutenu financièrement des initiatives locales dans le domaine, à l'exemple de celles de Loire-Bretagne, de Rhône-Méditerranée-Corse et d'Adour-Garonne.*

*Au cours du premier trimestre 2024, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) doit définir le cadrage applicable au douzième programme d'intervention des AE qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour ce faire, il travaillera en articulation avec l'ensemble des ministères concernés, en particulier le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).*

*Chargé-e de mission à la direction de l'eau et de la biodiversité du MTECT, vous devez rédiger une note à l'attention de votre directrice, dans laquelle :*

*Vous rappellerez les enjeux et les premières initiatives gouvernementales dans le domaine de la REUT ainsi que les points de vigilance afférents ;*

*Vous présenterez les acteurs concernés et en particulier le rôle que peuvent jouer les AE dans la REUT ;*

*Vous justifierez la mobilisation de soutiens financiers au titre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention des AE en faveur de la REUT, notamment en définissant des critères d'éligibilité et de sélection cohérents avec les enjeux et les points de vigilance identifiés dans la première partie de votre note.*

#### **Recommandations :**

*Il est recommandé de limiter la longueur du texte à 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne avec saut de ligne simple et espacement des paragraphes. Il ne vous est pas demandé de formalisme administratif de type « Dossier suivi par » ou autres.*

*L'attention des candidat-e-s est appelée sur les qualités recherchées : fluidité, clarté et concision de l'expression, lisibilité du plan, cohérence et précision de l'argumentation. L'argumentation doit être construite et illustrée à partir du dossier fourni.*

Nota bene : certains documents sont reproduits dans leur intégralité ; d'autres ne sont que des extraits.

Pièces constitutives du dossier :

- 1 *Economie et partage des ressources en eau / Réutilisation des Eaux Usées Traitées / Le panorama français - Juin 2020, CEREMA*
- 2 *Communication de la commission relative à la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique - Extrait*
- 3 *Réutilisation des eaux usées : que va changer le nouveau règlement européen ? - 15 mars 2022, The conversation*
- 4 *Plan eau, point d'avancement à 6 mois - Extrait : Axe 2, Octobre 2023*
- 5 *Code de l'environnement - Articles R211-123 à R211-137 : Usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées*
- 6 *Communiqué presse – Publication de l'arrêté REUT - MASA*
- 7 *Extrait du rapport d'information n°1455 sur la gestion de l'eau pour les activités économiques du 28 juin 2023 - Assemblée nationale*
- 8 *Extrait du rapport CGAAER-IGAS-IGEDD - Panorama de la REUT, Juin 2023*
- 9 *6 agences de l'eau : une mission commune pour l'eau, la biodiversité, le littoral – Juin 2020, Les agences de l'eau*
- 10 *Les agences de l'eau investissent durablement pour préparer l'avenir – Juin 2020, Les agences de l'eau*
- 11 *Financement des services publics d'eau potable et d'assainissement – Décembre 2020, Office Français de la Biodiversité - Les agences de l'eau*
- 12 *La réutilisation des eaux usées traitées dans le bassin Adour-Garonne, Septembre 2021, Eau Grand Sud-Ouest*
- 13 *L'agence de l'eau encourage la réutilisation des eaux usées traitées – mai 2017, AE Rhône-Méditerranée-Corse*
- 14 *Les eaux usées des touristes permettent aux vignerons d'irriguer – Vitisphere, Novembre 2022*
- 15 *Réutiliser l'eau traitée : bilan de l'appel à projets – 2017, AE Rhône-Méditerranée-Corse*
- 16 *Aides REUT – AE Loire-Bretagne*
- 17 *REUT – Programme Jourdain – Vendée eau*
- 18 *Irriguer avec les eaux usées, une bonne idée ? - Reporterre.net, Juin 2022,*
- 19 *Glossaire »*

Ce dossier comportait un total de 62 pages.

## **Observations générales et résultats**

Les auteurs ont retenu un sujet de mise en situation sur des enjeux auxquels peut être confronté un IPEF en fonction dans le service public, sur un dossier concret et d'actualité.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat à :

- Identifier et comprendre rapidement la problématique et les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- Contextualiser la commande pour bien y répondre ;
- Analyser rapidement les données et documents fournis pour illustrer les propos ;
- Formuler des préconisations argumentées à partir d'un diagnostic objectif ;
- Structurer dans un délai contraint une note administrative synthétique et directement exploitable par l'autorité destinataire.

Le jury a particulièrement veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve en circonscrivant le périmètre et en proposant un volume de dossier exploitable rapidement. La recommandation sur la longueur de la copie vise à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser la qualité de leur production. Le jury estime qu'il est préférable de recommander 6 à 8 pages au lieu de 4.

Sur les 26 candidats admissibles, seuls 25 se sont présentés à l'épreuve écrite d'admission.

Pour les 25 candidats, les notes ont été réparties de 7 à 16,5. Le jury n'a pas attribué de note éliminatoire (en-dessous de 6). Les notes se sont réparties comme suit :

- 6 copies entre 6 et 10 (non compris) ;
- 13 copies entre 10 et 15 (non compris) dont 4 supérieures à 13 ;
- 6 copies à 15 ou plus.

## **Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats**

Comme le montrent les notes obtenues, d'une manière générale, le sujet a été compris et a pu être traité par la majorité des candidats dans le temps imparti.

Le jury a eu la satisfaction de lire de bonnes copies.

Néanmoins, quelques candidats ont omis d'introduire et de conclure leur copie. Plusieurs difficultés et limites ont été relevées par le jury :

- un traitement partiel des aspects du sujet traduisant une exploitation insuffisante du dossier ;
- un déséquilibre entre les différentes parties de la note pouvant traduire une gestion du temps insuffisante ;
- des analyses lacunaires et des développements parfois trop succincts, imprécis, voire contradictoires ;
- des références aux politiques publiques parfois insuffisantes et pouvant manquer d'actualité ;
- un manque de compréhension et une appréhension insuffisante du rôle des acteurs sur les territoires ;
- un propos qui ne se concentre que sur la dimension nationale du sujet sans en aborder la déclinaison locale ;
- une analyse parfois superficielle et qui se contente de reproduire le contenu des documents, insuffisamment étayée par des données chiffrées ;
- des orientations parfois d'ordre général, non contextualisées et pouvant traduire un manque de clairvoyance ;
- une certaine confusion dans l'argumentation et les préconisations ;
- des préconisations trop rares et souvent peu détaillées (« organiser une réunion », « faire preuve d'écoute », ... ) ;
- un respect parfois partiel de la commande pouvant traduire un manque de maîtrise de la note administrative, notamment l'absence de références (numéro, date, intitulé) pour les textes réglementaires et législatifs.
- une formulation parfois trop informelle pour une note écrite.
- une orthographe laissant dans certaines copies largement à désirer (nombreuses fautes d'orthographe, d'accords grammaticaux, ...),
- certaines copies difficiles à lire du fait d'une écriture chaotique parfois illisible.

## Conseils aux candidats

Le jury rappelle au préalable que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes.

Les autorités attendent des IPEF un bon niveau de maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, indispensable pour assurer fluidité de lecture et clarté de la rédaction, tant dans leurs productions directes que pour valider les travaux de leurs collaborateurs. Un style concis, clair, professionnel et opérationnel est apprécié.

Le jury a trouvé que le niveau général d'expression écrite était correct. Les correcteurs ont parfois rencontré des difficultés particulières vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres facilitant la lecture.

Parvenir à se détacher de la paraphrase des documents constitutifs du dossier bénéficie au candidat, par la prise de recul ainsi démontrée mais aussi du fait de la facilité de lecture qui en résulte en général.

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note administrative. Ils ont fait l'effort de présenter leur copie sous un format professionnel, ce que le jury a apprécié malgré d'inévitables maladresses, sans conséquence.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, en s'inspirant pour le plan de leur note de l'énoncé fourni.

La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant. Une durée d'épreuve de 2 heures ne permet pas a priori de longs développements.

Le dossier comportait des documents qui apportaient toute la matière nécessaire à la rédaction d'une note synthétique mais argumentée. Il est attendu des candidats que, dans le potentiel ouvert par ces documents, ils sachent identifier et hiérarchiser les éléments essentiels pour l'autorité commanditaire.

L'introduction doit être courte. Elle doit cadrer d'emblée la commande. Les références réglementaires et législatives doivent être précises. La conclusion doit renforcer les préconisations ou faire une ouverture sur la politique publique afférente. Les candidats doivent veiller à ne pas trop s'étendre sur la première partie qui, en général, pose les enjeux ou la situation, pour avoir le temps d'énoncer des propositions construites et opérationnelles.

La copie doit permettre de vérifier que les candidats ont une bonne compréhension des enjeux. Des propositions inédites ne sont pas attendues des candidats, mais de l'originalité n'est pas interdite pour autant. Il est par contre attendu que les analyses proposées et les propositions soient argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets et/ou chiffrés figurant dans le dossier, et qu'une certaine compréhension de la sphère de l'action publique soit démontrée.

## **IV. L'épreuve orale d'admission**

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, qui prend pour point de départ le dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve est de 40 minutes, et son coefficient est de 4.

L'épreuve commence par un exposé des candidats d'une durée de 10 minutes au plus, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury. Il s'agit d'évaluer l'aptitude des candidats à mobiliser dans leur futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école. L'épreuve doit également permettre d'apprécier leur motivation et leur adéquation avec les fonctions d'IPEF.

### **Observations générales**

Le jury s'attache à créer les conditions d'un échange fructueux avec les candidats. Il les accueille en précisant les modalités de l'entretien. Il se montre bienveillant. Il écoute leur exposé initial sans les interrompre mais les prévient en cas de risque de dépassement. Il crée un climat de confiance en construisant les premiers échanges à partir d'éléments factuels présents dans leur dossier.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

Sur les 26 candidats admissibles, seuls 25 candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Le candidat qui ne s'est pas présenté a omis d'en informer le bureau des concours, ce qui est regrettable.

Les notes ont été réparties de 6 à 20. Le jury a attribué la note éliminatoire de 0 au candidat qui ne s'est pas présenté. Les notes se sont réparties comme suit :

- 12 notes entre 6 et 10 compris ;
- 4 notes entre 10 et 15 compris ;
- 9 notes supérieures à 15 (dont 8 notes au-dessus de 17 compris), ce qui témoigne de la qualité des candidatures.

### **Exposé des candidats**

Cette séquence a bien été maîtrisée par les candidats. Le temps imparti de 10 minutes a été respecté, le président du jury invitant parfois les candidats à conclure rapidement. Le jury a constaté cette année que des candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps qui leur était imparti. Ceci ne les a pas pénalisés.

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leurs motivations. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale, centrée sur les éléments marquants de leur parcours et destinée à convaincre de leur aptitude à occuper des fonctions d'IPEF. Le jury s'est attaché à juger de la clarté, de la fluidité et de la cohérence des exposés en lien avec une motivation étayée pour rejoindre le service public. Le jury a apprécié lorsque l'exposé n'était pas une simple redite du dossier écrit de candidature.

Il est rappelé que les membres du jury disposent des dossiers des candidats et que la présentation orale leur donne l'occasion de mettre en exergue les éléments qui appuient au mieux leur candidature. Le cas échéant, l'exposé permet aux candidats ayant constitué leur dossier d'admissibilité avant d'avoir trouvé leur stage de fin d'études de « mettre à jour » leur dossier, d'explicitier leur choix et dire comment ils situent ce stage dans leur parcours professionnel. Le cas échéant, les candidats sont aussi amenés à expliciter leur projet de thèse.

Certains candidats ont fait preuve d'émotivité. Cela a pu se traduire dans le flux de paroles des candidats, voire dans la voix elle-même. Le jury n'en a pas tenu compte dans son appréciation de l'oral dans la mesure où les candidats ont maîtrisé leur exposé et les échanges avec le jury.

Le jury s'est attaché essentiellement à la qualité de l'expression, au sens donné à l'engagement dans la fonction publique et à l'entrée dans le corps des IPEF, à la capacité des candidats à problématiser leur présentation. Il a parfois regretté des discours convenus, grandiloquents ou manquant de sincérité.

La présentation orale des candidats introduit aussi la suite de l'entretien. Ils doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des éléments présentés ou figurant dans leur dossier, ou évoqués lors de leur présentation. Ils doivent veiller à ne pas faire valoir des compétences, des connaissances, ou exprimer des concepts qu'ils ne seraient pas ensuite en mesure de justifier ou d'expliquer.

## **Discussion avec le jury**

Le temps de discussion s'est déroulé en trois phases, sous la forme d'une série de questions-réponses portant sur :

- le dossier et l'exposé du candidat ;
- les enjeux des politiques publiques, d'actualité, d'abord en lien avec les affinités du candidat ; puis plus ouvertes, en lien avec les principaux métiers possibles des IPEF. Cette phase s'est achevée par une mise en situation ;
- des questions destinées à cerner la personnalité des candidats et plus orientées sur leur projection dans le corps des IPEF et leurs perspectives dans les postes accessibles au corps.

Le jury se retrouve en présence de candidats de parcours, d'âge et de projets divers. Il cherche à apprécier les candidatures au regard des domaines d'activité du corps des IPEF et des attentes plus larges de l'administration, pour une carrière longue de futurs cadres supérieurs de la fonction publique. Il s'attache à adapter les questions au parcours des candidats, tout en cherchant à évaluer leur curiosité pour l'administration, les politiques publiques en général et les domaines relevant de la compétence des IPEF.

Le jury attire l'attention des candidats sur la durée de l'entretien. Trente minutes permettent d'aborder un nombre important de questions (35 en moyenne) pour comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation et de la note de présentation.

Les échanges peuvent porter sur des aspects techniques liés au parcours des candidats, des sujets de culture générale ou d'actualité, essentiellement en lien avec les domaines d'intérêt des IPEF, et sur les enjeux, compétences et moyens d'action des principaux employeurs (administration d'Etat, mais aussi opérateurs, collectivités, ...) et des acteurs publics en

particulier. Les candidats qui disent être experts ou spécialistes de domaines particuliers doivent s'attendre à ce que le jury les questionne sur cet élément de leur dossier.

Pour mesurer l'implication des candidats, leur curiosité, leur ouverture, les leçons qu'ils tirent de leurs expériences et leurs perspectives de carrière, le jury attend des réponses concises et argumentées. Il est admis que les candidats prennent un - court - temps de réflexion pour préparer une réponse circonstanciée. Le temps étant compté, il convient d'éviter de digresser ou de se répéter ; le jury peut alors prendre l'initiative de passer à une nouvelle question. Le candidat a aussi la possibilité d'indiquer qu'il ne sait pas répondre à une question, ce qui est préférable à une réponse fantaisiste. De façon générale, le jury apprécie les capacités de raisonnement des candidats, qui peuvent formuler des hypothèses, utiliser leurs compétences analytiques ou procéder par analogie avec des domaines qu'ils connaissent pour proposer une réponse acceptable.

Les mises en situation permettent notamment au jury d'évaluer les capacités relationnelles et managériales des candidats. Il est essentiellement attendu des candidats, qui n'ont pas encore eu de réelle expérience professionnelle, qu'ils témoignent de leur sincérité et d'une approche réfléchie et mesurée dans la construction de leurs réponses.

Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont appréciées. Il est alors attendu des candidats qu'ils aient eu la curiosité de dépasser le simple champ des activités qu'ils avaient à accomplir, en s'intéressant aux structures qui les ont accueillis et à la thématique plus générale à laquelle leur mission a contribué, voire aux politiques publiques auxquelles ils se rattachaient.

De même, le jury attend des candidats ayant réalisé un stage long à l'étranger ou une année de césure qu'ils valorisent les expériences marquantes de cette période.

Le jury peut également faire référence aux autres engagements ou centres d'intérêt personnels cités par les candidats, dès lors qu'ils contribuent à leur motivation ou à la discussion.

En outre, les candidats qui abordent la thématique objet de l'épreuve écrite peuvent s'attendre à des questions du jury en rapport avec l'actualité ou les politiques publiques en question.

Le jury est attentif à la capacité des candidats à faire le lien entre leur expertise et les politiques publiques. Il est rappelé aux candidats qu'il ne leur est bien sûr pas demandé de maîtriser l'ensemble des vastes domaines de compétence du corps. Il est en revanche attendu des candidats qu'ils s'intéressent à différentes thématiques scientifiques ou techniques ainsi qu'aux cadres juridiques européens et français. Le jury attend qu'ils aient une vision de l'action publique en administration centrale ou en local et qu'ils mettent en évidence des aptitudes à concevoir, mettre en œuvre, articuler et évaluer les politiques publiques.

Le jury comprend que la projection des candidats sur les parcours professionnels dans la haute fonction publique ne soit pas pleinement aboutie. Cependant, il est attendu des candidats qu'ils précisent ce qu'ils estiment pouvoir apporter.

Des candidats manifestent leur intérêt pour un domaine très précis de formation d'ingénieurs-élèves. Il convient alors de le justifier. De façon générale, la formation est un moyen mais pas un objectif.

Des candidats peuvent faire état d'expériences dans le secteur privé. Le jury est alors amené à interroger leur choix d'un engagement long au service de l'Etat et leur appréciation des relations public/privé.

Concernant plus particulièrement la formation doctorale, cette possibilité est ouverte aux jeunes IPEF. Son évocation doit être cohérente avec la présentation des candidats, notamment avec leur parcours académique. L'exposé des objectifs à plus long terme des candidats en tant que futurs ingénieurs-docteurs (et non pas simplement chercheurs stricto sensu) doit permettre au jury d'apprécier ce que cette formation apportera au corps.

Plusieurs candidats ont su faire preuve de maturité, de prise de recul et de hauteur de vue par rapport à leurs expériences. Le jury a apprécié lorsque les candidats ont été capables de réinvestir leurs connaissances et leurs compétences sur d'autres champs thématiques du domaine de compétence des IPEF en dehors de leur expertise première.

Le jury a en revanche constaté que les candidats qui présentent des connaissances solides de la fonction publique ont souvent eu une expérience professionnelle (stage) au sein des services publics. Ils peuvent alors faire valoir la connaissance des circuits de la décision publique, de ses acteurs et de ses instances. L'organisation administrative du pays, les rôles respectifs des différents acteurs – et employeurs potentiels – (État : central et services déconcentrés, collectivités notamment), sont parfois trop peu maîtrisés, même par des candidats en stage de fin d'étude dans des services publics. En outre, le jury s'étonne de constater que les candidats ont une connaissance souvent ténue des instances européennes et de leur fonctionnement.

D'une façon plus générale, l'oral comporte une importante composante de relations entre les candidats et le jury. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme. Il entend que les candidats se soient forgés et expriment leurs propres avis.

Le jury est toujours bienveillant et se donne pour règle de ne pas poser de questions volontairement déstabilisantes. Cela doit permettre aux candidats d'exprimer au mieux leur potentiel et au jury d'évaluer le plus objectivement possible les aptitudes des candidats à entrer dans le corps des IPEF. L'oral reste malgré tout une épreuve exigeante pour les candidats.

## V. Synthèse

Le concours externe d'IPEF demande une préparation sérieuse. Il est conseillé aux candidats d'y consacrer un temps suffisant, non seulement pour monter le dossier et apprendre à rédiger une note administrative, mais également pour préparer l'entretien avec le jury.

Il est conseillé aux candidats de s'informer sur les principales politiques portées par les ministères où travaillent des IPEF et sur les différents acteurs publics. Ils sont invités à rencontrer des IPEF avant le concours pour prendre conscience de la réalité des métiers exercés et leur diversité. Les meilleurs candidats évitent le formatage du propos et font preuve d'une vision personnelle. Ils répondent d'emblée aux questions et formulent des réponses précises et illustrées par leur expérience.

De manière générale, le jury a apprécié le bon niveau des candidats et de leurs dossiers, leur engagement dans l'action publique et la maturité dont la plupart a su faire preuve. La sélection s'est faite d'abord sur la qualité des dossiers de candidature. Au niveau de l'épreuve écrite, le jury a apprécié les capacités de compréhension, de synthèse et de rédaction en temps très limité. L'épreuve orale a permis d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances, la maîtrise de leurs sujets d'étude, leur ouverture et leur curiosité intellectuelle. L'entretien a également eu pour objectif d'apprécier le dynamisme des candidats, leur comportement, leurs qualités humaines, la cohérence et la solidité de leurs projets professionnels. Globalement, le jury s'est attaché à cerner la projection des candidats dans le corps et leur motivation à rejoindre la haute fonction publique.